RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00713
Numéro SIREN : 831 239 413
Nom ou dénomination : AB TAXI NOËLLA

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2019 sous le numéro de dépôt 16

AB TAXI NOELLA

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 100 €

4 RUE DES POMMIERS 27200 VERNON

RCS EVREUX 831239413

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L' ASSOCIÉ UNIQUE

Le 31/12/2018

NOELLA BENZINA,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

AB NB NB

Greffe du tribunal de commerce d'Evreux : dépôt N°16 en date du 02/01/2019

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique de la cessation des fonctions de Président de NOELLA BENZINA, pour cause de démission en date du 31/12/2018.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

L'Associé Unique décide de nommer M. ADEL BENZINA, résidant 11 RUE DU BOUT AU VICAIRE 27950 ST MARCEL, France, de nationalité Française, né(e) le 22 /05/1973 à VERNON 27200, en qualité de Président à compter du 31/12/2018.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3

L'Associé Unique décide de lui allouer une rémunération fixe brute annuelle de 12000 euros pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4 : Pouvoir

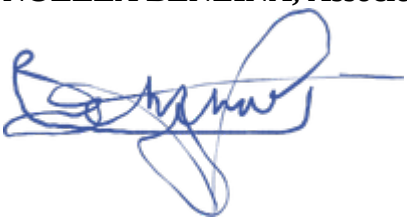
AB NB NB

L’Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal, à l’effet d’effectuer toutes formalités requises par la loi.

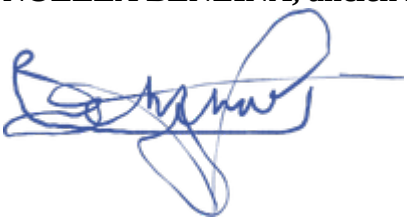
Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l’ Associé Unique.

NOELLA BENZINA, Associé Unique,



NOELLA BENZINA, ancien Président



ADEL BENZINA, nouveau Président



AB NB NB